

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **2 octobre 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
----	--------------------------	---------

À 19 h 34, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 10

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION DE LA CNESST DU 6 SEPTEMBRE 2023
 - 6.3 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME VICKIE PARADIS AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
 - 6.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.5 ADJUDICATION DU MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.6 ADJUDICATION DU MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 ET UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES SOLS –

PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION
D'UN CPE

6.7 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 407.23

7. VOIRIE

- 7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASPHALTAGE – RÉPARATIONS
2E RANG ET VILLAGE
- 7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N^o4
D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION
MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME
PAVL
- 7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU
LUDGER-HARVEY (2e RANG) – PROGRAMME PAVL
- 7.4 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU
LUDGER-HARVEY (2E RANG) – PROGRAMME PAVL
- 7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o406.23-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N^o406.23 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET
L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 174 000 \$;
- 7.6 DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA
NOUVELLE POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA PRISE
EN CHARGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR
TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
- 7.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN –
RÉHABILITATION COMPLÈTE D'UN PONCEAU EN ARCHE (2E
RANG)

8. URBANISME

- 8.1 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOT 6 574 896 DU
CHEMIN BONNEAU

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX
- 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC LAVALIN –
PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023
- 9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC
CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023
- 9.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC
CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 FERMETURE DU BUREAU – FORMATIONS ET EXERCICES SUR LES MESURES D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°408.23 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE DON – CAMPAGNE 2023-2024 LES ENFANTS COMME LES AUTRES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°334.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
5 SEPTEMBRE 2023
RÉSOLUTION N°335.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 5 septembre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N°336.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2023, au montant de 883 521,15 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 9 966,99 \$ totalisant la somme de

893 488,14 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 27 août 2023 au 23 septembre 2023 soient acceptés au montant de 20 793,16 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de septembre 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Bernard St-Gelais, Maire, parle de sa rencontre avec M. Legault et Mme Laforest ainsi que de sa participation au Congrès de la FQM;

Mme Sylvie Brassard, conseillère, fait mention de sa participation à la Journée internationale des Aînés. Elle parle des bonnes pratiques à adopter pour demeurer en santé et invite les citoyens à participer aux conférences qui seront présentés par les différents organismes de la région dans les prochains mois.

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – invitation à la Journée découverte qui aura lieu le mercredi 18 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 à Sainte-Rose-du-Nord pour les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale de la fiscalité et des affaires intergouvernementales au sujet de la modification du règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. le Maire, Bernard St-Gelais, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de la Municipalité qui s'est terminé le 31 décembre 2022 et qui a été audité par la firme d'experts-comptables MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l.

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est actuellement dans une importante phase de développement, d'investissements et de renouvellement de ses infrastructures et équipements municipaux. Plusieurs gros projets se sont réalisés dans les derniers mois et plusieurs autres sont en branles présentement. Bien que la majorité des projets soient subventionnés, pour obtenir une promesse d'aide financière, la Municipalité doit engager et supporter les coûts associés aux phases préliminaires de ces projets à même son fond général, ce qui peut parfois jouer sur les résultats d'un exercice financier à l'autre comme ce fut le cas pour 2022.

L'année 2022 a été particulièrement marquée par des hausses de coûts inattendues qui ont impactées nos prévisions budgétaires, mais aussi par certains événements incontrôlables. Une élection imprévue suite à une démission d'un membre du Conseil, de nombreux changements au niveau du personnel, une première année d'opération pour le Centre communautaire et une première saison pour le bloc sanitaire de la Marina.

L'exercice financier 2022 s'est terminé par un déficit de 307 778 \$ qui se traduit par un déficit de fonctionnement non affecté de 142 287 \$.

Il est important de comprendre que ce déficit est temporaire et que la situation sera régularisée dès 2023. Plusieurs éléments ayant causé le déficit en 2022 reviendront en surplus en 2023. En voici un aperçu :

60 000 \$: Résultat du règlement d'un litige avec Isofor dans le dossier de construction du Centre communautaire incluant les frais de justice. Cette somme qui n'était pas prévue au budget 2022 sera financée par un règlement d'emprunt en 2023 ce qui permettra de renflouer le fonds général de la Municipalité.

201 499 \$: activités d'investissements réalisés en 2022 (recherche en eau, épuration des eaux usées et réfection de la côte dans le 2^e Rang) qui seront remboursés par le Programme de la TECQ 2019-2023 et que nous n'avons pas pu comptabiliser comme des comptes à recevoir, car nous avons reçu la confirmation de l'acceptation de la programmation seulement en janvier 2023. Cette somme sera recouvrée en 2023.

18 901 \$: frais d'architecture pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et la construction d'un CPE qui sera financé par le programme PRACIM. Cette somme pourra être comptabilisée comme un montant à recevoir lorsque nous aurons reçu la promesse d'aide financière.

La Municipalité dispose des réserves financières suivantes :

Réserves financières	
Surplus affecté (Réserve incendie)	36 747 \$
Surplus affecté (Étude eaux usées)	2 798 \$
Réserve banc de gravier	38 257 \$
Fonds parcs et terrain de jeux	2 335 \$

Ces sommes seront réinvesties en fonction des besoins.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2022, démontre que malgré le déficit, la Municipalité est en bonne situation financière. Les employés municipaux ainsi que les membres du Conseil sont sensibles et soucieux des finances et des sommes investies dans la communauté et travaillent tous dans l'intérêt commun.

Les principales réalisations 2022 :

- ✓ Une première année d'opération pour le Centre communautaire
- ✓ Ouverture d'un CPE temporaire de 8 places au Centre communautaire
- ✓ Ouverture du nouveau bloc sanitaire à la Marina – la construction du bâtiment a été financée par le programme PSPS de la MRC du Fjord-du-Saguenay
- ✓ Études et confection des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées et la réfection du réseau d'aqueduc - financé par le programme PRIMEAU;
- ✓ Renouvellement des résines à l'usine de filtration d'eau potable
- ✓ Recherche d'une nouvelle source d'eau potable (étude préliminaire et forages) - financé par le programme TECQ
- ✓ Études et confection des plans et devis pour le projet de réfection majeure route Laberge et du 4^e Rang Ouest – financé par le programme PAVL
- ✓ Travaux de rechargement et reprofilage des fossés (route Laberge, 1^{er} Rang et 2^e Rang)
- ✓ Confection des plans et demande de subvention pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville et mise aux normes de la Caserne incendie – Programme PRACIM
- ✓ Confection des plans Centre de la Petite Enfance (CPE)

Et pour 2023 :

- ✓ Travail de préparation pour le projet d'agrandissement Hôtel de ville et mise aux normes de la Caserne incendie – Programme PRACIM
- ✓ Travail de préparation pour le projet de construction d'un CPE de 21 places
- ✓ Achat et installation d'une génératrice d'urgence à l'Édifice municipal (Centre de coordination des mesures d'urgence) – financé à 100% par la MRC
- ✓ Achat et installation d'un mégadôme pour le sable – financé à 100% par le programme PRABAM
- ✓ Études et conception des plans et devis pour le remplacement d'un tuyau d'aqueduc entre le dégrilleur et la station de pompage – financé par le Programme TECQ
- ✓ Reconstruction du ponceau Ludger-Harvey sur le 2e Rang - financé par Programme PAVL
- ✓ Travaux de réfection majeure route Laberge et 4e Rang O. - financé à 85% par le programme PAVL
- ✓ Poursuite de la confection des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées et la réfection du réseau d'aqueduc - financé par le programme PRIMEAU;
- ✓ Développement et mise en place d'outils de planification pour la gestion des actifs municipaux ainsi que la réalisation d'un audit de l'ensemble des bâtiments détenus par la Municipalité – financé par le Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION DE LA CNESST DU 06 SEPTEMBRE 2023
RÉSOLUTION N°337.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil prend acte du rapport d'intervention n°RAP1437796 de la CNESST daté du 6 septembre 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à prendre les moyens nécessaires afin d'effectuer les mesures correctives recommandées par le rapport d'intervention.

6.3 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME VICKIE PARADIS AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.
RÉSOLUTION N°338.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte, sous la recommandation de la Directrice générale, la terminaison de la période d'essai de M^{me} Vickie Paradis, et ce en date du 11 octobre 2023;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde le statut d'employé permanent à M^{me} Vickie Paradis et ce à partir du 12 octobre 2023;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à mettre en application les dispositions des divers avantages sociaux prévues à la Politique de travail en vigueur au bénéfice de M^{me} Paradis;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à signer tout document relatif à la confirmation d'emploi à titre permanent de M^{me} Vickie Paradis.

**6.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL –
PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN
CPE**
RÉSOLUTION N°339.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. F13047 en date du 30 septembre 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;
- QUE la somme de 1 350,00 \$ plus taxes soit acceptée;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.5 ADJUDICATION DU MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE
– PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN
CPE**
RÉSOLUTION N°340.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres, représenté par M. Jacques Normand, arpenteur-géomètre, pour des travaux d'arpentage pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 26 septembre 2023;
- QUE le montant de 3 000 \$ plus taxes applicables soit accepté;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.6 ADJUDICATION DU MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 ET UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES SOLS – PROJET D’AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D’UN CPE
RÉSOLUTION N°341.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de FNX Innov, pour une étude géotechnique, une évaluation environnementale phase 1 et une caractérisation environnementale sommaire des sols pour le projet d’agrandissement de l’Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l’implantation d’un CPE, le tout selon les termes et conditions de l’offre déposée datée du 28 septembre 2023;

QUE le montant de 18 200 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.7 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT N°407.23
RÉSOLUTION N°342.23

ATTENDU QU’ la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a décrété, par le biais du règlement n°407.23, une dépense de 65 800 \$ et un emprunt de 65 800 \$ pour le paiement du jugement de la Cour supérieure et les frais juridiques encourus suite au litige avec l’entreprise Isofor Inc. dans le dossier de construction du Centre communautaire;

ATTENDU QU’ qu’il est nécessaire d’amender le règlement n°407.23 afin de d’exclure les frais juridiques de la dépense et de l’emprunt décrétés et de diminuer en conséquence le montant total de la dépense et de l’emprunt;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le titre du règlement n°407.23 est remplacé par le suivant : « Règlement n°407.23 décrétant une dépense de 45 750 \$ et un emprunt de 45 750 \$ pour le paiement du jugement de la Cour supérieure suite au litige avec l’entreprise Isofor Inc. dans le dossier de construction du Centre communautaire »;

QUE l’article 2 du règlement n°407.23 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à exécuter l’entente à l’amiable homologuée par la Cour supérieure concernant le litige opposant la Municipalité avec l’entreprise Isofor Inc., tel qu’il appert du jugement en homologation lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B-1 » »;

QUE l’article 3 du règlement n°407.23 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme n’excédant pas 45 750 \$ pour les fins du présent règlement, tel qu’il appert de l’établissement des coûts en annexe « A-1 », laquelle fait partie intégrante du présent règlement »;

- QUE l'article 4 du règlement n°407.23 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 45 750 \$ sur une période de 10 ans. »;
- QUE les annexes « A » et « B » du règlement n°407.23 soient remplacées par les annexes « A-1 » et « B-1 » telles que déposées par la Directrice générale et greffière-trésorière;
- QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASPHALTAGE – RÉPARATIONS 2E RANG ET VILLAGE RÉSOLUTION N° 343.23

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé des prix pour de l'asphaltage nécessaire à la suite de travaux de réparations qui ont été effectués dans le 2^e Rang et le village;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu 2 soumissions :

Asphalte Sardax.	17 698 \$
Asphalte TDP 2002 Inc.	21 379 \$

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde le contrat d'asphaltage au plus bas soumissionnaire soit Asphalte Sardax, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 26 septembre 2023;
- QUE la somme de 17 698 \$ plus taxes applicables soit acceptée;
- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°4 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL RÉSOLUTION N° 344.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°4 d'Excavation Boulanger Inc., pour l'exécution des travaux de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest tel que recommandé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée, le tout en date du 28 septembre 2023;

QUE le décompte se lit comme suit :

Travaux contractuels exécutés en date du 28 septembre 2023 :	694 721.10 \$
Ajustement carburant août	0 \$
Retenue de 10% :	(69 472.11 \$)
Total du présent décompte excluant les taxes :	625 248.99 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (2^e RANG) – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 345.23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis n°CHA-2023-03 / 1749033 pour la réalisation des travaux de reconstruction du ponceau Ludger-Harvey (2^e Rang);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 24 août 2023 à 9 h 30, deux (2) entreprises ont déposé une soumission avant la clôture de la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre des Entreprises Rosario Martel inc. au prix de 378 000 \$ plus taxes est considérée comme la plus basse soumission, conforme et recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Félix Harvey-Desmeules, ingénieur civil à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du ponceau Ludger-Harvey (2^e Rang) aux Entreprises Rosario Martel inc. ayant sa place d'affaires au 700, Avenue Sicard, Alma, (QC), G8B 6Y8, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée le 24 août 2023;

QUE la proposition au montant de 378 000 \$, plus les taxes applicables soit acceptée;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'octroi de l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Rétablissement par le ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnel à l'approbation, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du règlement n°406.23-1 modifiant le règlement n°406.23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 174 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

7.4 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (2^e RANG) – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 346.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la firme d'ingénierie Stantec Experts-conseils ltée représentée par M. Maxime Mailloux, ing., pour la surveillance permanente des travaux de réfection du ponceau Ludger-Harvey, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 07 juillet 2023;

QUE la somme de 13 525 \$ plus taxes applicables soit acceptée;

QUE l'adjudication du mandat est conditionnelle à l'octroi de l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Rétablissement par le ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE l'adjudication du mandat est conditionnel à l'approbation, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du règlement n°406.23-1 modifiant le règlement n°406.23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 174 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°406.23-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°406.23 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 174 000 \$;
RÉSOLUTION N° 347.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n°406.23-1 modifiant le règlement n°406.23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 174 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

7.6 DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION N° 348.23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est en processus de modification de sa Politique administrative concernant la prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution n°187.23 afin de suspendre l'application de sa politique jusqu'au 1^{er} octobre 2023 le temps de mettre en place sa nouvelle politique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un délai supplémentaire afin de terminer le processus de modification et d'obtenir les avis légaux requis avant son adoption finale;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prolonge le délai de suspension de l'application de sa politique administrative concernant la prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité jusqu'au 4 décembre 2023.

QUE le conseil prenne acte que M. Bernard St-Gelais, M. Jacques Gauthier et M^{me} Sylvie Brassard, conseillers se sont retirés de ladite décision en considération de leur conflit d'intérêts;

7.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN – RÉHABILITATION COMPLÈTE D'UN PONCEAU EN ARCHE (2^e RANG)
RÉSOLUTION N° 349.23

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
✓ l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

8. URBANISME

8.1 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOT 6 574 896 DU CHEMIN BONNEAU **RÉSOLUTION N° 350.23**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du matricule 4076-70-2106 dépose un plan de lotissement sur le lot 6 574 896 du chemin Bonneau, Canton Bourget, tel que préparé par Monsieur Jacques Normand, arpenteur-géomètre, sous la minute 9748;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de lotissement est conforme aux règlements de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Sandy-Boivin-Audet, adjointe à l'urbanisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan de lotissement tel que présenté.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX **N° 351.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1833625 en date du 15 septembre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet d'assainissement des eaux;

QUE la somme de 2 800,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN –
PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023
RÉSOLUTION N° 352.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1675232 en date du 20 septembre 2023 de la Firme SNC Lavalin Inc. représentée par M. François Tremblay, hydrogéologue pour le projet de recherche en eau potable sur le territoire de la Municipalité;

QUE la somme de 698,16 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN
VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
RÉSOLUTION N° 353.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1812897 en date du 22 juin 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 10 155,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN
VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
RÉSOLUTION N° 354.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc-Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1837418 en date du 27 septembre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 1 415,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 FERMETURE DU BUREAU – FORMATIONS ET EXERCICES SUR LES MESURES D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE **RÉSOLUTION N° 355.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de libérer les employés municipaux (Mme Myrienne Bouchard, Mme Sandy-Boivin-Audet, Mme Vickie Paradis, M. Georges-Junior Gagné et M. Nicolas Pelletier) afin de leur permettre de participer aux formations et exercices pratiques sur les mesures d'urgence en sécurité civile qui auront lieu à la MRC du Fjord-du-Saguenay le 10 octobre de 9 h 00 à 12 h 00, le 24 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et le 26 octobre de 13 h à 16 h;

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°408.23 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 **RÉSOLUTION N° 356.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n°408.23 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE DON – CAMPAGNE 2023-2024 LES ENFANTS COMME LES AUTRES **RÉSOLUTION N° 357.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement 2023-2024 de l'organisme Les enfants comme les autres.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 24;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 octobre 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière